



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° AG2023/04/17/2

portant sur

LA DÉSIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES ASSOCIÉS

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 17 avril 2023

PARTICIPANTS

Monsieur Pierre SCHIES - Directeur des interventions et de la coordination de l'État – **Préfecture des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - chargée de mission tutelle consulaire au sein du pôle 3EC, et Monsieur Guillaume VEYRET Adjoint du chef du service économique de l'État en région – tous deux représentants de la **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités PACA**

Monsieur M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

52 Membres participants, le quorum de 33 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, DALBERA Renaud, , EBEL Jean-Marie, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, LEMETAYER Chantal, MASSÉ Philippe, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, SABATIER Marion, **Membres Associés**



Mesdames et Messieurs, BALDET Christophe, BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, CAMY César, CERAGIOLI Geneviève, DELHOMME Christian, FERRALIS Gérard, , LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, PUY Michel, **Conseillers Techniques**

EXCUSÉS

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Madame et Messieurs ALZINA Claude, BATEL Claude, JASSET Marc, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, MANE Jean, NICOLETTI Pascal, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, TEBOUL Thierry, **Membres Élus Titulaires.**

Madame et Messieurs ALEMANNI Pierre, KLEINKLAUS Christophe, SERVANT Lionel, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Mesdames et Messieurs, DHOSTE Marie-Chantal, HIGUERO Valérie, LAPIERRE Nathalie, MANSI Théo, MOURET Bernard, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Madame, Messieurs, DUPHIL Thierry, LEROY Anne, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames, Messieurs, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, BARNAUD Sandrine, BOUDET Ludovic, CAPPELAERE Nicolas, DECROIX Jean-Pascal, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GIBEAUD Richard, GOLDNADEL Franck, JULIENNE Stéphane, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, **Membres Associés,**

Messieurs, LAGRANGE Eric, MESSIKA Cyril, PLUMION Nicolas, RIERA Julien, ROUGET Sylvain, SCARFONE Raymond, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**



EXPOSÉ PRÉALABLE

La CCINCA peut désigner des Membres associés qui sont choisis parmi les personnes détenant les compétences en matière économique de nature à concourir à la bonne exécution des missions de la CCI.

Leur rôle et leurs attributions, ainsi que leurs droits et obligations, sont détaillés au sein des articles 37 et 38 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur.

Le nombre de membres associés ne peut excéder la moitié de celui des Membres élus de la CCINCA, soit 32 membres pour la présente mandature. Ils sont désignés après chaque renouvellement général, sur proposition du Bureau, par l'Assemblée Générale de la CCINCA. Leur mandat ne peut excéder la durée de la mandature.

Par ailleurs, sur proposition du Bureau, l'Assemblée Générale peut procéder entre deux renouvellements au remplacement des sièges vacants des Membres Associés ou désigner d'autres Membres associés dans la limite du nombre autorisé (à savoir 32 membres associés).

Suite au changement de mandature de la CCI Nice Côte-d'Azur intervenu lors de l'Assemblée Générale d'installation du 29 novembre 2021, il a été procédé à la désignation de 28 membres associés conformément à la procédure décrite ci-dessus, et plus spécifiquement de :

- ▶ 17 membres associés suite à l'Avis favorable du Bureau en date du 10 janvier 2022 et à la délibération de l'Assemblée Générale en date du 17 janvier 2022 ;
- ▶ 8 membres associés suite à l'Avis favorable du Bureau en date du 7 février 2022 et à la délibération de l'Assemblée Générale du 21 février 2022 ;
- ▶ 3 membres associés suite à la consultation du Bureau du 7 février 2022, à la consultation électronique du Bureau du 9 au 11 mars et à la délibération de l'Assemblée Générale du 21 mars 2022 ;
- ▶ 2 membres associés suite à la consultation du Bureau du 4 avril 2022 et à l'Assemblée Générale du 25 avril 2022 ;
- ▶ Le retrait de la liste de 2 membres associés, ces derniers ayant été élus aux élections consulaires partielle du 12 octobre 2022 membres élus de l'Assemblée Générale de la CCINCA et installés dans leurs fonctions lors de l'Assemblée Générale du 24 octobre 2022 ;

Le Président souhaite proposer la désignation de deux nouveaux membres associés.

VUS :

- ▶ L'article 36 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- ▶ Les délibérations n° AG2022/01/17/2 du 17 janvier 2022, n° AG2022/02/21/2 du 21 février 2022, n°AG2022/03/21/2 du 21 février 2022 et n°AG2022/04/22/2 du 25 avril 2022 de l'Assemblée Générale ;
- ▶ L'Avis favorable du Bureau n°B-A2023/03/13/1 en date du 13 mars 2023.



CONSIDÉRANT :

- ☞ Le changement de mandature de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, intervenu lors de l'Assemblée Générale d'installation du 29 novembre 2021 ;
- ☞ Que 28 premières désignations de membres associés ont été approuvées par l'Assemblée Générale lors de ses séances du 17 janvier 2022, du 21 février 2022, du 21 mars 2022 et du 25 avril 2022 ;
- ☞ Que conformément à l'article 36 du Règlement intérieur, il pourra être proposé ultérieurement de procéder à la désignation d'autres Membres associés, dans la limite de 32 Membres, conformément à la procédure mentionnée en exposé préalable ;
- ☞ Que le Bureau de la CCINCA, lors de sa séance du 13 mars 2023, a émis un Avis favorable à l'unanimité de ses membres présents pour l'adoption de la présente délibération par l'Assemblée Générale.

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDENT À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **D'APPROUVER** la désignation des Membres Associés nommément identifiés ci-dessous :

	Membre	Entreprise
29	André LABAT	ALC2I
30	Jean-Marie DEBAISIEUX	Fédération du Commerce Niçois et de l'Artisanat

Étant précisé que :

- La mise à jour de la liste des membres associés en exercice sera annexée au Règlement Intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur (Annexe 5 – jointe ci-après).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 64 **Nombre de départs 0**
Nombre de participants au vote : 52 (quorum : 33, atteint)
Nombre de votes exprimés : 49

Abstention : 3 Contre : 1 Pour : 48

Nice, le 17 avril 2023

Le Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI



Le Président

Jean-Pierre SAVARINO



CCI NICE CÔTE D'AZUR

ANNEXE 5

du Règlement Intérieur

LISTE DES MEMBRES ASSOCIES

MANDATURE 2021-2026

Réf. Délibération n°AG2021/11/29/13 : Assemblée Générale d'Installation du 29 novembre 2021

Réf. Délibération n° AG2022/01/17/2: Assemblée Générale du 17 janvier 2022

Réf. Délibération n° AG2022/02/21/2 : Assemblée Générale du 21 février 2022

Réf. Délibération n° AG2022/03/21/2 : Assemblée Générale du 21 mars 2022

Réf. Délibération n° AG2022/04/25/2 : Assemblée Générale du 25 avril 2022

Modifiée lors de l'Assemblée Générale du 24 octobre 2022 : installation de nouveaux membres élus

Modifiée lors de l'Assemblée Générale du 17 avril 2023 (Délibération n°AG2023/04/17/2)

Conformément à l'article 36 du Règlement intérieur, le nombre de membres associés ne peut excéder la moitié de celui des Membres élus de la CCINCA, soit 32 membres pour la présente mandature.

Dès lors, si l'Assemblée Générale venait à procéder à de nouvelles désignations pour compléter cette liste dans la limite de ce nombre, la délibération qui en résulterait engendrerait une modification de la présente annexe en conséquence.

	NOM	PRENOM	ENTREPRISE
1	EBEL	Jean-Marie	EMERIGE
2	SERVANT	Lionel	LE NEGRESCO
3	GOLDNADEL	Franck	AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR
4	FLORENCE	Patrick	ALLIANZ RIVIERA
5	BARNAUD	Sandrine	LA POSTE
6	MASSE	Philippe	PRODAROM
7	LEMETEYER	Chantal	MONACO MARINE
8	WELTER	Christine	LE CAVENDISH
9	ALUNNI	Max	ALBAX
10	PONSART	Pascal	VICAT
11	ALBISER	Yves	L'ALCOVE
12	KLEINKLAUS	Christophe	VEOLIA
13	IVALDI	Dominique	ID ETANCHEITE
14	CAPPELAERE	Nicolas	INELDEA
15	GIBEAUD	Richard	AGL MARINE
16	ALEMANNO	Pierre	CLINIQUE ST JEAN
17	BALICCO	Laurent	BALICCO
18	DALBERA	Renaud	UNIS
19	GAROTTA	Mathieu	RIVIERA REALISATION



20	SABATIER	Marion	MATHEZ
21	VALENZA	Marcello	GRDF
22	BOUDET	Ludovic	CARMILA
23	GAUTIER	Philippe	GIANNI
24	DECROIX	Jean-Pascal	STME
25	RASPOR	Marc	COGEDIM
26	RAGNI	Marcel	RAGNI
27	JULIENNE	Stéphane	IMAC2
28	LUNDQVIST	Nathalie	BAIN ET CIE
29	LABAT	André	ALC2I
30	DEBAISIEUX	Jean-Marie	Fédération du Commerce Niçois et de l'Artisanat